

ACCORDS INTERNATIONAUX D'ATELIER

**ISO
29**

Première édition
2019-02

Organisation professionnelle agricole — Lignes directrices

Professional farmer organization — Guidelines

**iTeh Standards
(<https://standards.iteh.ai>)
Document Preview**

[IWA 29:2019](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/a83a3e6d-4d15-456f-854b-b1d759d20417/iwa-29-2019)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/a83a3e6d-4d15-456f-854b-b1d759d20417/iwa-29-2019>



Numéro de référence
IWA 29:2019(F)

© ISO 2019

iTeh Standards
(<https://standards.iteh.ai>)
Document Preview

IWA 29:2019

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/a83a3e6d-4d15-456f-854b-b1d759d20417/iwa-29-2019>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2019

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8
CH-1214 Vernier, Genève
Tél.: +41 22 749 01 11
Fax: +41 22 749 09 47
E-mail: copyright@iso.org
Web: www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos	iv
Introduction	v
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	1
4 Principaux domaines de performance et caractéristiques d'une organisation professionnelle agricole	2
5 Objectif de l'organisation et pratiques de gouvernance	3
6 Gestion de l'activité	4
6.1 Généralités	4
6.2 Participation des membres et planification	5
7 Gestion des ressources humaines	5
8 Gestion financière	6
9 Participation de la collectivité et des parties prenantes	7
10 Services aux membres et activités commerciales	7
10.1 Développement des services	7
10.2 Adhésion active	7
10.3 Approvisionnement en intrants	8
10.4 Plan de production	8
10.5 Manutention, transformation et entreposage après récolte	8
10.6 Vente et marketing	8
10.7 Services financiers	9
Annexe A (informative) Tenue de registres	10
Annexe B (informative) Plan de production et de gestion de la qualité	12
Annexe C (informative) Contributeurs de l'atelier	13

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est attirée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant: www.iso.org/iso/fr/avant-propos.

L'accord international d'atelier IWA 29 a été adopté lors d'un atelier organisé par l'Institut de normalisation des Pays-Bas (NEN), en association avec l'Agribusiness Market Ecosystem Alliance (AMEA), à Delft (Pays-Bas) en novembre 2018.

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information ou toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve à l'adresse www.iso.org/fr/members.html.